



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 05 août 2024, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire Sylvain Cormier préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Sylvain Cormier	maire	
Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	conseiller	siège 2
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Jacob Morin	conseiller	siège 4
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H04
02 personnes assistent à l'assemblée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

169-08-2024

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition de M. Simon Lauzière, appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points 10.2 ,11.2 et le retrait du point 9.1.

3. PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

170-08-2024

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux des séances du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenues les 02 juillet 2024 et 17 juillet 2024 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, ceux-ci sont soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Mario Lemire, appuyée par M. Jacob Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux et que ceux-ci soient approuvés tel que soumis.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Acceptation d'une subvention de 25 000 \$ dans le programme PPA-CE (route Côté)

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

171-08-2024

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2024

Comptes à payer 128 399,78 \$

ATTENDU QUE les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmis les questions au directeur général avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leurs questions de façon satisfaisante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Douglas Beard, appuyé par M. Jean-François De Plaen,
Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de juillet 2024, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

172-08-2024

5.2 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM »);

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM se tiendra du 26 au 28 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 1 100 \$ avant taxes pour un membre;

En conséquence,

Sur proposition de M. Simon Lauzière

Appuyée par M. Jean-François De Plaen

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey autorise l'inscription de :

M. Sylvain Cormier, maire

M. Mario Lemire, conseiller

M. Alexandre Côté, directeur général

Pour le congrès de la FQM qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2024, à Québec.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Que leurs frais de déplacement, de repas et d'hébergement soient remboursés selon la politique en vigueur.

173-08-2024

5.3 OFFRE DE SERVICE REÇUE DE PG SOLUTIONS POUR LE MODULE AURORA

Communication est donnée du directeur général relatif à une offre de service reçue de PG Solutions pour le module Aurora (gestion financière) se résumant comme suit;

ATTENDU QUE cette modernisation financière est obligatoire pour l'ensemble de la clientèle de PG Solutions (y compris Sygem);

ATTENDU QUE la suite financière permet de gérer efficacement les différents départements de la municipalité tout en assurant un processus comptable dans les règles de l'art;

ATTENDU QU'un rabais est offert conditionnel à ce que la phase 1 d'implantation soit débutée en 2024.

Module Aurora

5 687,50 \$

PAR CONSÉQUENT; Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de PG Solutions pour l'implantation du module Aurora au prix soumis de 5 687,50 \$.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser Mme Camille Royer, directrice des finances ou M. Alexandre Côté, directeur général, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

6. SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU MOIS DE JUILLET SERVICE INCENDIE

05 appels (04 premiers répondants, 01 appel pour entraide).

174-08-2024

6.2 SUMI / ADDENDA 1 ENTENTE D'INTERVENTION POUR LE SAUVETAGE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ / AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'en 2018, la MRC de Drummond a signé une entente d'intervention pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé (*MRC12170/11/18*), suite à une annonce du ministre de la Sécurité publique pour la mise en place d'un programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier ;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide financière s'adressait alors aux MRC et que, pour faire suite aux dernières communications avec le ministère en 2023, ce



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

dernier a confirmé son souhait à ce que la MRC poursuive son mandat de collaborateur auprès des services incendie sur son territoire et procède à l'adoption d'une nouvelle entente;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente intermunicipale pour les services de sauvetage d'urgence en milieu isolé fut adoptée en mars dernier par la MRC (MRC13345/03/23) et signée par toutes les parties à l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente prévoit que les municipalités de Saint-Cyrille-de-Wendover et de Saint-Germain-de-Grantham seront responsables de déployer leurs services incendie lors d'intervention d'urgence en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE, suite à une analyse du contenu de l'entente, les deux municipalités concernées jugent que les dépenses réelles associées à un tel service ne sont pas reflétées dans les coûts demandés aux municipalités bénéficiaires et qu'un addenda est nécessaire afin de refléter la réalité;

CONSIDÉRANT QUE les montants prévus pour chacune des municipalités furent transmis à tous les directeurs généraux des municipalités;

Il est proposé par M. Éric Provencher
Appuyé par M. Simon Lauzière
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à signer l'addenda no. 1 modifiant le protocole d'entente d'intervention pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé conclu en mars 2023.

DE TRANSMETTRE la présente résolution ainsi que l'addenda signé à la MRC de Drummond.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

175-08-2024

7.1 SOUMISSION REÇUE POUR LA DÉMOLITION DU 1257 RUE DE L'ÉGLISE

Communication est donnée du directeur des travaux publics, relativement à une soumission reçue concernant la démolition du 1257 rue de l'Église se résumant comme suit;

J. Noël Francoeur Inc.

- | | |
|---|-----------------------|
| - Démolition du bâtiment (pelle et conteneur) | 20 000 \$ avant taxes |
| - Démolition du béton (pelle et déblais) | 9 000 \$ avant taxes |

Sur proposition du conseiller M. Jean-François De Plaen et appuyée du conseiller M. Douglas Beard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de permettre la démolition en 2 phases et de procéder à la démolition du bâtiment du 1257 rue de l'Église au coût soumis de 20 000 \$ avant taxes et d'attendre pour la démolition du béton.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Il est également résolu d'autoriser une dépense pour remettre le terrain en état acceptable après les travaux. Montant prévu dans le code budgétaire 03-310-04-721.

176-08-2024

7.2 FACTURE REÇUE DE LA COMPAGNIE CENTRE HORTICOLE FOLIFLOR POUR LA PLANTATION D'ARBUSTES ET DE FLEURS AU CARREFOUR

Communication est donnée de M. Yves Letellier, directeur des travaux publics, relativement à une facture de Centre Horticole Foliflor #17936 reçue pour l'installation d'arbustes et de fleurs au Carrefour se résumant comme suit;

La plantation est une continuité du projet de lumières.

- Centre Horticole Foliflor (Saint-Cyrille)	3 626,43 \$ (taxes incluses)
--	---------------------------------

Sur proposition du conseiller M. Mario Lemire et appuyée du conseiller M. Jacob Morin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture au coût de 3 626,43 \$ taxes incluses.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Dépôt

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT Retrait

177-08-2024

9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 140, RUE HAMEL - LOT 5 740 776

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont été sollicités afin d'analyser une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 547, article 65 régissant les normes d'implantations de bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à reconnaître conforme, la hauteur du toit du garage égale à la hauteur du toit du bâtiment principal, ou plus, si l'angle de la pente du toit l'exige, dérogeant ainsi à l'article 65 du règlement de zonage no 547;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

CONSIDÉRANT QUE la zone d'où provient la demande de dérogation, ID5, n'est pas soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est jugée mineure par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU prennent précaution en venant donner une limite de 2' de dépassement au faîte du toit pour éviter toutes formes d'exagération;

CONSIDÉRANT QUE le comité est favorable à cette demande de dérogation mineure;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre comme annoncé à l'avis publié.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Mario Lemire

Appuyée par M. Jean-François De Plaen

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accepte la demande de dérogation mineure, pour la propriété située au 140, rue Hamel permettant la construction d'un garage dont la hauteur pourra dépasser tout au plus de 2', le faîte de son toit.

178-08-2024

9.3 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL AU SEIN DU COMITÉ D'ENVIRONNEMENT

Communication est donnée à l'effet de remplacer Mme Marie Gauvin au sein du comité environnement par un autre membre du conseil.

CONSIDÉRANT que Mme Gauvin a quitté ses fonctions en janvier 2024, il est recommandé, par le directeur général, de remplacer Mme Gauvin par un autre membre du conseil;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par M. Douglas Beard et appuyé par M. Simon Lauzière de désigner le conseiller M. Jacob Morin comme nouveau membre du comité environnement en remplacement.

10. LOISIRS ET CULTURE

179-08-2024

10.1 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES ARTISTES EN LIEN AVEC LES JEUDIS MUSICAUX 2024

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu d'autoriser les dépenses prévues au budget 2024 pour les jeudis musicaux et de permettre le paiement des artistes au montant de 5 000 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Adoptée à l'unanimité des conseillers

180-08-2024

10.2 MENTION D'HONNEUR DU CONSEIL POUR LE PERSONNEL DE LA BIBLIOTHÈQUE

Communication est donnée de M. le maire Sylvain Cormier relatif à la certification BiblioQUALITÉ de niveau 5 obtenu le 14 juin dernier, dans le cadre de la 61^e assemblée annuelle du Réseau BIBLIO Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

L'organisme dessert 125 municipalités et basé sur les données de l'année financière 2023, 12 municipalités se sont vu décerner une certification d'excellence, soit le niveau 5 du programme BiblioQUALITÉ dont la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

M. Le maire mentionne que le programme BiblioQUALITÉ reconnaît, sur une base objective et durable, les efforts d'investissements qui sont faits dans les bibliothèques publiques par chaque municipalité membre du Réseau BIBLIO.

Sur la proposition de M. Mario Lemire et appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal désire remercier et féliciter de façon officielle par cette résolution, le personnel de la bibliothèque et les bénévoles pour leur bon travail.

11. SUJETS DIVERS

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le mardi 03 septembre 2024, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, soit à la salle du conseil située au 6115-A rue Principale à Saint-Félix-de-Kingsey.

181-08-2024

11.2 DEMANDE DE COMMANDITE FORMULÉE PAR ST -FRANCIS VALLEY ASSOCIATION (2024)

Demande de commandite formulée par la St -Francis Valley relatif au 70^e concours de labour annuel au montant de 100 \$;

Le conseil est favorable à la demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Jacob Morin et appuyé par M. Douglas Beard, qu'il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la commandite au montant de 100 \$ afin de soutenir l'activité du 70^e concours de labour annuel qui aura lieu le 28 septembre 2024 à Melbourne.

12. RAPPORT DES ÉLUS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle M. Jean-Pierre Courchesne et Mme Béatrice Débarges formulent diverses questions et reçoivent une réponse de la part du maire, M. Sylvain Cormier.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

182-08-2024

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été étudiés et discutés;

En conséquence,

il est proposé par le conseiller M. Douglas Beard
et résolu,

QUE la séance soit levée à 20h54.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Sylvain Cormier
Maire

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier